

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Tardy, M. Sermier, M. Courtial, M. Tetart, M. Sturni, M. Siré, M. Decool, M. Hetzel,
M. Aubert et M. Abad

ARTICLE 13

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.